



information



formation



recherche



*coopération
internationale*

MISSION EXPLORATOIRE :
« LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL EN
FRANCE » DU 4 AU 10 SEPTEMBRE 2005

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Québec 

RAPPORT DE MISSION

MISSION EXPLORATOIRE :
« LE DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL EN
FRANCE » DU 4 AU 10 SEPTEMBRE 2005

DIRECTION DÉVELOPPEMENT DES INDIVIDUS ET DES COMMUNAUTÉS

AVRIL 2006

AUTEURS

Les participants à la mission (voir la liste des participants à la page suivante)

SOUS LA COORDINATION DE

Michel Morel
Direction Développement des individus et des communautés
Institut national de santé publique du Québec

Le séminaire a été organisé par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) avec la collaboration de l'École Nationale Supérieure sur la Sécurité Sociale (ÉN3S), la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la Caisse d'allocations familiales de la Gironde, la Fédération des CAF de Bretagne, la Caisse d'allocations familiales d'Ille et Vilaine ainsi que Plénitudes – Prospective et Management.

Ce document est disponible en version intégrale sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec : <http://www.inspq.qc.ca>. Reproduction autorisée à des fins non commerciales à la condition d'en mentionner la source.

CONCEPTION GRAPHIQUE
MARIE PIER ROY

DOCUMENT DÉPOSÉ À SANTÉCOM ([HTTP://WWW.SANTECOM.QC.CA](http://www.santecom.qc.ca))
COTE : INSPQ-2006-064

DÉPÔT LÉGAL – 3^E TRIMESTRE 2006
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA
ISBN-13 : 978-2-550-47799-0 (VERSION IMPRIMÉE)
ISBN-10 : 2-550-47799-5 (VERSION IMPRIMÉE)
ISBN-13 : 978-2-550-47800-3 (PDF)
ISBN-10 : 2-550-47800-2 (PDF)

©Institut national de santé publique du Québec (2006)

LISTE DES PARTICIPANTS

Marguerite Blais
Conseil de la famille et de l'enfance

Pierre Berger
Office des personnes handicapées du Québec

Réal Boisvert
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

France Fradette
Réseau québécois du développement social

Éric Goyer
Direction de santé publique des Laurentides

Anne-Marie Grenier
Direction de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Alice Herskovitch
Conférence régionale des élus de la région de Montréal

Manon Laporte
Direction de santé publique du Nord-du-Québec

Nancy Lebeuf
Conférence régionale des élus de la région de la Capitale-Nationale

Gérard Lescot
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Marc-André Maranda
Direction générale de la santé publique, Ministère de la Santé et des Services sociaux

Richard Massé
Institut national de santé publique du Québec

Louise Massicotte
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Gilles Meunier
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Michel Morel
Institut national de santé publique du Québec

Réal Morin
Institut national de santé publique du Québec

Céline Morrow
Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale

Nathalie Perreault
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Denis St-Amand
Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux

Francine Trickey
Direction de santé publique de Montréal

RÉSUMÉ

En avril 2005, monsieur Richard Massé, président-directeur général de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), adressait à diverses organisations une invitation à participer à une mission d'observation sur les pratiques françaises en matière de développement social, de soutien aux familles et de réduction des inégalités sociales.

Cette mission exploratoire s'inscrivait dans le cadre d'une entente de collaboration intervenue entre l'École Nationale Supérieures sur la Sécurité Sociale (ÉN3S). Plus précisément, cette entente vise à favoriser le développement de l'expertise en développement social chez les intervenants des deux pays, au moyen d'échanges et de réseautage.

Les objectifs

Tel que convenu entre l'INSPQ, l'ÉN3S et les partenaires français (la CNAF, les CAF de la Bretagne et la CAF de la Gironde), la finalité de la mission québécoise consiste à identifier des avenues de collaboration susceptibles de favoriser le développement de l'expertise québécoise dans les dossiers de développement social.

Objectif 1 : connaître les pratiques françaises intéressantes en matière de développement social local et de soutien aux responsabilités parentales.

Objectif 2 : connaître les travaux de recherche menés en France en lien avec les questions de développement social local, notamment en ce qui concerne l'évaluation des projets et des interventions.

Objectif 3 : comprendre les dynamiques intersectorielles présentes dans les localités françaises dans les dossiers de développement social local (les modes de collaboration ayant cours, de même que les outils concrets).

Objectif 4 : explorer les possibilités de réseautage entre organismes-intervenants français et québécois.

Le présent rapport est le fruit du travail conjoint des participants. Ce rapport ne décrit pas le contenu exhaustif des présentations réalisées, non plus que la description détaillée des projets qui nous ont été présentés; il se veut plutôt une « lecture commentée » des différents contenus.

Les participants

Les participants provenaient :

- du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine;
- du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- de l'Office des personnes handicapées du Québec;

- du Conseil de la famille et de l'enfance;
- des conférences régionales des élus;
- du Réseau québécois du développement social;
- des agences de la santé et des services sociaux;
- des directions de santé publique;
- de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux.

TABLES DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION.....	1
2. LES FINALITÉS DU SYSTÈME FRANÇAIS	3
2.1. En matière de soutien aux familles	3
2.2. En matière de petite enfance	4
2.3. En matière de lutte contre la pauvreté	4
2.4. Le logement social	5
2.5. Les personnes handicapées	5
3. LE RÔLE DE L'ÉTAT	6
3.1. Participation, concertation, partenariat : des différences évidentes	6
3.2. Le rôle majeur des élus	7
3.3. La question du territoire.....	8
3.4. La vulnérabilité des approches de développement social.....	8
4. LES APPROCHES.....	10
4.1. Les approches qui structurent les programmes et qui permettent aux citoyens d'avoir accès aux services et aux allocations.....	10
4.1.1. Réduire les écarts	10
4.1.2. Nouvelle tendance à une prestation en nature (services ou équipements) plutôt qu'en espèces (allocations).....	11
4.1.3. Prise en charge de l'admission aux allocations et aux services	11
4.2. Approches en lien avec le développement social	11
4.2.1. L'approche consultative	11
4.2.2. Le soutien partenarial et la complémentarité dans la mise en place de solutions.....	12
5. PROSPECTIVES.....	13
6. RETOUR SUR LES OBJECTIFS DE LA MISSION.....	16
6.1. Recommandations en vue de l'organisation éventuelle d'une autre mission.....	17
CONCLUSION.....	18

1. PRÉSENTATION

D'entrée de jeu, il importe de mentionner que les membres de la mission québécoise ont été chaleureusement reçus par leurs hôtes français. Partout, la délégation québécoise a été accueillie par des acteurs de premier plan, des gens généreux, dévoués et fiers de leurs multiples réalisations.

Le programme de la mission était dense, varié et d'une grande pertinence avec les objectifs poursuivis. Au plan national d'abord, les exposés ont porté sur le dispositif des allocations familiales, sur ses orientations générales, sur les principales statistiques de la réalité familiale française de même que sur les instances qui en soutiennent le développement, soit, au plan national, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), et au plan local, les caisses d'allocations familiales (CAF).

La CNAF est responsable de mettre en œuvre les grandes orientations définies par l'État, alors que les CAF sont mandatées pour gérer et actualiser la politique familiale au palier local. Au total, pour l'année 2004, ce sont 59,3 milliards d'euros de prestations légales familiales et sociales qui ont été versées par les CAF à plus de 10 millions d'allocataires. Les 123 CAF couvrant le territoire français emploient plus de 20 000 salariés chargés d'administrer les 32 prestations légales existantes. Statistique intéressante, le taux de fécondité de la France était de 1,9 en 2000, soit, avec l'Irlande, le taux le plus élevé de l'Union européenne. Cette situation n'est sans doute pas étrangère à l'importance des budgets consentis à la politique familiale : avec environ 3 % du produit intérieur brut (PIB) consacré aux dépenses familles-enfants en 1999, la France compte parmi les pays en Europe qui investissent le plus dans ce domaine d'intervention.

Une fois établi le tableau d'ensemble, plusieurs présentations ont porté sur la composante « action sociale » du dispositif français des allocations familiales (environ 5 % du budget total ou 3,1 milliards d'euros). L'action sociale des CAF s'inscrit dans une perspective de développement social local. Son point d'ancrage est le territoire et elle est modulée en fonction de différentes catégories d'allocataires comme les enfants, les jeunes, les personnes âgées ou les personnes handicapées. Les échanges survenus au cours de la semaine, tant à Paris, qu'à Renens ou à Bordeaux, ont mis en lumière les problématiques sociales sur lesquelles porte l'action sociale comme le logement, l'insertion et la lutte contre la pauvreté, la gestion des minima sociaux, le développement durable ou la participation citoyenne. Les présentations et les échanges, toujours très animés, ont été complétés par des visites sur le terrain permettant, d'une part, de rencontrer des responsables et des animateurs de centres sociaux chargés d'appliquer les différents volets de la politique familiale, et d'autre part, d'observer et de questionner les projets ou programmes d'intervention en matière d'action sociale.

Au terme de cette mission exploratoire où la délégation québécoise a été mise en contact avec plus de 55 intervenants différents, élus, gestionnaires, intervenants et citoyens, et une vingtaine d'organisations diverses, allant de la simple association de personnes âgées jusqu'à la mairie de Bordeaux, il convient de rapporter ici les analyses, commentaires et réflexions des participants québécois.

Dans un premier temps, la partie analyse de ce rapport de mission s'intéresse à la finalité du dispositif français au regard des individus et des familles. Sur ce plan, seront d'abord prises en compte les questions relatives à la pauvreté et aux diverses formes d'aide aux familles en général ou à différentes catégories d'allocataires en particulier. Ensuite, le rôle de l'État sera examiné de plus près. Quelle est son importance en comparaison avec le Québec? Quelle est la contribution des élus dans l'exercice de ce rôle? Quelle place les régions occupent-elles? Quelle influence le contexte économique et politique français et européen joue-t-il sur le dispositif familial? Dernier élément en ce qui a trait aux finalités, les approches comme telles. Il s'agira alors d'aborder les programmes, les projets ou les interventions du dispositif français à la lumière de thématiques comme l'intersectorialité, le renforcement du potentiel des individus et des groupes ou encore l'autonomie du mouvement associatif. Enfin, dans sa dernière partie, ce rapport de mission abordera des éléments de prospective. Cette partie portera sur deux considérations majeures à l'origine de la mise sur pied de la mission québécoise, soit le développement de collaboration et de réseautage avec les partenaires français et entre les membres de la délégation québécoise eux-mêmes.

2. LES FINALITÉS DU SYSTÈME FRANÇAIS

La politique familiale française se présente davantage comme une politique de développement social global, alors que la politique familiale québécoise constitue une des composantes de la stratégie de développement social québécoise. Pour faire des comparaisons, on doit donc prendre en compte les différents éléments de la politique française et regarder ce qui se fait au Québec dans les différents secteurs du développement social.

La politique familiale française touche l'ensemble des besoins des familles et des individus. Elle englobe le soutien aux familles pour les enfants, la lutte contre la pauvreté, le soutien aux personnes handicapées, le logement social, la cohésion familiale et la cohésion sociale. L'éventail des clientèles qu'elle rejoint est très vaste, allant de la petite enfance jusqu'aux retraités. Sa mise en œuvre se fait par le réseau unique des caisses d'allocations familiales qui peuvent intervenir seules ou en partenariat avec d'autres instances, notamment les départements, les communes et les villes.

Au Québec, le choix fait au cours des dernières années a été de mettre l'accent sur le développement des services à la petite enfance, notamment par la mise en place des centres de la petite enfance (CPE) et des mécanismes d'accès à ces services de garde pour les familles (contributions réduites).

Par ailleurs, d'autres actions menées par les CAF dans leurs milieux, relèvent, chez nous, de plusieurs ministères dont les interventions sont rarement concertées : le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine pour le soutien aux familles et les services de garde; le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la lutte contre la pauvreté et l'intégration sociale; la Société d'habitation du Québec pour le logement social; le ministère de la Santé et des Services sociaux pour son programme national de santé publique qui inclut un important volet des réductions des inégalités de santé liées à la pauvreté.

Le système français semble mieux intégré et il s'approche plus d'un concept de guichet unique où le citoyen et la famille trouvent réponse à l'ensemble de leurs besoins de nature sociale. La pratique québécoise, elle, est surtout ciblée et segmentée.

2.1. EN MATIÈRE DE SOUTIEN AUX FAMILLES

L'approche française apparaît davantage nataliste alors que l'approche québécoise est plutôt familialiste. La France a maintenu des allocations à la naissance alors que le Québec a fait le choix de les abolir, il y a près de 10 ans, pour mettre en place le réseau des CPE.

Les allocations familiales françaises sont modulées en fonction du rang de l'enfant : il n'y a pas d'allocations familiales pour le 1^{er} enfant, mais les montants diffèrent pour une famille de quatre enfants sont pratiquement trois fois plus élevées que celles versées pour une famille de deux enfants. De plus, ces allocations ont court jusqu'au 20^e anniversaire, et ce, sans égard au revenu, si l'enfant est toujours à charge. D'autres allocations peuvent aussi s'ajouter, selon l'âge de l'enfant, la situation familiale et le revenu, comme l'allocation pour

jeune enfant, l'allocation de soutien familial, l'allocation aux vacances, l'allocation de rentrée scolaire, etc.

Le Québec, quant à lui, est revenu en 2005 à une prestation universelle pour le soutien aux enfants. Cette prestation est cependant en fonction du revenu familial et prend fin lorsque l'enfant atteint 18 ans. De plus, à l'inverse de la France elle est plus importante pour un premier enfant que pour ceux des rangs suivants.

Enfin, la France a un taux de fécondité très élevé alors que le taux québécois est l'un des plus bas au monde. Bien que de multiples facteurs doivent être pris en compte dans de telles comparaisons, il y a certainement lieu de se questionner sur les liens entre le niveau des prestations et le taux de fécondité.

2.2. EN MATIÈRE DE PETITE ENFANCE

En France, on laisse le choix aux parents concernant le type de garde. Des mesures d'aide sont offertes pour ceux qui décident de s'occuper de leur enfant à temps plein ou à temps partiel. Cette aide peut s'étendre jusqu'au 3^e anniversaire de l'enfant.

En matière de services de garde, les parents ont le choix entre trois modes de garde : la garde au domicile du parent, le jardin d'enfants ou encore la garde en milieu familial. Une aide est accordée, sans pour autant couvrir la majeure partie des frais, selon le mode de garde choisi. Les services de garde sont généralement organisés par les communes sur qui repose la responsabilité de leur développement et de leur gestion.

Au Québec, depuis 1997 on a fait le choix de soutenir substantiellement les parents qui ont de jeunes enfants et qui sont sur le marché du travail. Le programme de développement des services de garde est la pierre angulaire de ce système. À terme, tous les parents auront accès à une place de garde à contribution réduite. De fait, entre 1997 et 2006, le Québec a développé plus de 1 000 CPE dans toutes les régions, pour un total de près de 200 000 places. En outre, depuis janvier 2006, le Régime québécois d'assurance parentale assure à chaque parent le maintien d'un niveau de revenu susceptible d'encourager une utilisation accrue des congés disponibles à la naissance ou à l'adoption. Le système français présente davantage de souplesse.

2.3. EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La France définit la pauvreté à partir du revenu médian. Sont considérés comme pauvres les individus dont le revenu est de moins de 50 % du revenu médian. Il s'agit donc d'un concept de pauvreté qui est relatif et qui a tendance à suivre la hausse des revenus. Les Français estiment que les programmes sociaux et familiaux diminueraient de moitié la pauvreté des enfants.

Au Québec et au Canada, il n'y a pas de définition officielle de la pauvreté. On utilise davantage des approches pragmatiques de couverture des besoins essentiels (aide de dernier recours) et de paniers de consommation (Statistique Canada). En ce sens, est considérée à faible revenu une personne qui consacre plus de 56 % de ses revenus à se

loger, à se nourrir et à se vêtir. À cet égard, les programmes de sécurité du revenu et de sécurité de la vieillesse sont des mesures s'apparentant davantage à l'approche du panier de consommation qu'à l'approche de couverture des besoins essentiels.

Malgré une approche différente du concept de la pauvreté, les mesures existantes offrent certaines ressemblances. Le revenu minimum d'insertion (RMI) en France correspond à l'aide de dernier recours au Québec, bien que le RMI soit plus généreux que la formule québécoise. Autre différence importante : le montant du RMI tient compte du nombre d'enfants en France, alors que le Québec a fait un choix autre, soit celui de couvrir les besoins des enfants par la prestation fiscale pour le soutien aux enfants pour toutes les familles, incluant celles à l'aide sociale. Il faut aussi prendre en compte l'aide qui vient du gouvernement fédéral par la prestation fiscale canadienne qui vise spécifiquement les familles à faible revenu.

2.4. LE LOGEMENT SOCIAL

En France, le logement social est une composante majeure du soutien accordé aux familles et aux personnes. Les communes ont l'obligation de développer un certain pourcentage de logements sociaux sur leur territoire. Les mesures d'aide disponibles s'adressent aussi aux étudiants qui doivent se loger, ce qui semble être l'équivalent, du moins en partie, du programme québécois d'aide financière aux études.

Au Québec, en matière de logement social, le développement se fait au ralenti depuis plusieurs années.

2.5. LES PERSONNES HANDICAPÉES

En France comme au Québec, il existe une allocation spéciale pour la famille lorsqu'un enfant est handicapé. Cependant, la France accorde, en plus, des allocations complémentaires liées aux besoins de soins que peut nécessiter l'enfant et qui peuvent obliger un parent à cesser ou à diminuer ses activités professionnelles, ou à embaucher une personne pour les soins.

Par ailleurs, il faut aussi mentionner l'allocation de présence parentale qui compense une partie du salaire d'un parent qui cesse ou diminue ses activités pour prendre soin d'un enfant souffrant d'une maladie ou d'un handicap grave. La durée minimum d'un arrêt est de 4 mois, renouvelable deux fois, pour une durée maximale totale de 12 mois.

Le Québec ne possède pas de telles mesures d'aide pour les parents d'enfants handicapés. Pour ce qui est des personnes ayant une contrainte sévère à l'emploi, elles bénéficient d'une majoration importante de l'aide sociale. Également, les personnes bénéficiaires de l'aide sociale qui ont à s'occuper d'une personne handicapée bénéficient temporairement d'un montant supérieur.

3. LE RÔLE DE L'ÉTAT

Il convient de rappeler ici la complexité de l'organisation politique et administrative en France. Politiquement, nous avons compris, lors de nos différentes visites, qu'après l'État national français, les régions, les départements, les communes et les villes sont animés par des représentants élus et impliqués directement et indirectement dans l'action sociale. Concernant la politique familiale, la structure politique vient ensuite alimenter une organisation administrative qui se résume à la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), au plan national, et aux 123 caisses d'allocations Familiales (CAF) à l'échelle régionale et locale. Ensemble, ces acteurs jouent des rôles distinctifs, mais coordonnés et complémentaires afin d'actualiser la politique familiale en France.

La mission a permis de prendre contact avec des représentants de tous ces paliers, le palier national à Paris, le palier régional en Aquitaine, région qui compte cinq départements, de même que plusieurs interlocuteurs au niveau des communes. Cependant, eu égard à la complexité des structures et les rapports entre ces différents acteurs, il ne nous a pas été possible de bien saisir toutes les spécificités relatives aux rôles et responsabilités de chacun, ni l'ensemble du processus décisionnel présent en matière de développement social local. Malgré cette limite, on a pu constater qu'il semble y avoir une certaine autonomie à l'échelle locale (au niveau de la commune) pour ce qui est de choisir et de développer des projets répondant aux besoins tels qu'ils sont perçus, selon des lignes directrices nationales.

3.1. PARTICIPATION, CONCERTATION, PARTENARIAT : DES DIFFÉRENCES ÉVIDENTES...

S'il est intéressant de noter l'implication des syndicats et des employeurs au niveau des conseils d'administration des CAF, et l'implication souvent active des municipalités dans l'organisation du développement social local, on se doit de mentionner que la compréhension du concept de partenariat observé durant notre séjour apparaît plus limitative que la vision québécoise. En effet, les présentations qui nous ont été faites faisaient état de l'implication d'un nombre restreint de partenaires : le Conseil général à travers les centres départementaux d'action sociale (CDAS), les communes (villes) et le milieu associatif (surtout le secteur caritatif).

Au Québec, les efforts de partenariat et de concertation en développement social visent souvent l'implication d'une diversité de secteurs : celui de la santé et les services sociaux, par le biais des agences de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, de la direction de la santé publique (DSP) et des centres de santé et de services sociaux (CSSS), du ministère de l'Éducation, Sport et Loisirs (MELS), par le biais des commissions scolaires, des directions régionales des ministères concernés (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFAFCF), ou d'autres, selon l'enjeu), des organismes communautaires, par des regroupements sectoriels et intersectoriels et, parfois, par des organismes terrains, les milieux syndicaux et ceux des affaires. Bref, le « concept de partenariat » tel que vécu chez nous, semble avoir réussi à intégrer un spectre plus large d'acteurs sociaux, développant ainsi la dimension d'« intersectorialité ».

L'approche française de développement social local semble davantage être une approche concertée de développement de projets, une approche concertée de mise sur pied de services ou de veille. Les projets qui nous ont été présentés, comme faisant partie de la composante action sociale, étaient surtout le développement de services ou de programmes à partir de besoins largement définis par des professionnels, parfois en consultation avec les usagers (par exemple, le Foyer des jeunes travailleurs). On nous a peu présenté d'actions précises, ou de programmes soutenus par la CAF où l'implication des usagers dans la prise de décision et la gestion soit centrale.

Au Québec, le travail de concertation régionale en développement social tend à vouloir aller plus loin, à vouloir porter sur des objectifs partagés comme la coordination et la planification d'actions communes.

Quant au concept de « participation », les initiatives qui nous ont été présentées sont encore loin de ce que, chez nous, on peut définir comme la participation citoyenne. Au Québec, cette notion de participation citoyenne a pu se développer historiquement par l'apport considérable des organismes communautaires autonomes.

3.2. LE RÔLE MAJEUR DES ÉLUS

Le rôle joué par les élus municipaux dans les dossiers sociaux est, sans aucun doute, l'un des éléments qui a marqué la délégation québécoise. Lors de nos visites, il nous a été donné de constater l'implication importante des maires et des municipalités dans divers projets d'action sociale ainsi qu'une intégration importante de la dimension sociale dans les interventions des villes. À titre d'exemple, rappelons qu'on nous a présenté un programme de revitalisation urbaine, réalisé grâce à un investissement de 20 millions d'euros, un programme où la commune et les citoyens ont été étroitement associés au projet visant à reconstruire un quartier de HLM. L'implication des élus sur des sujets tels que l'Agenda 21, la mise en place de crèches ou de services de garde, le travail de quartier sur des enjeux concernant les jeunes, l'implication des communautés culturelles sont autant de facettes qui semblaient très présentes dans les préoccupations municipales. On note également que les villes subventionnent les initiatives et les organismes locaux.

La situation est différente au Québec. Il y a plusieurs raisons qui expliquent cette différence. On comprend bien qu'en France les questions sociales sont présentes dans les responsabilités des municipalités. Au Québec, jusqu'à récemment, les municipalités avaient peu à intervenir dans les questions sociales qui relevaient plutôt des responsabilités des gouvernements provincial et fédéral. Certaines législations encore récentes (Loi 170 et Loi 34) commencent à introduire des questions sociales dans les responsabilités régionales, locales et municipales, mais il reste encore beaucoup à faire avant que ne soient clarifiés les rapports entre les politiques nationales et les rôles devant être joués, à ce chapitre, par les municipalités, les MRC ou les conférences régionales des élus (CRÉ). Ces nouvelles structures de concertation que sont les CRÉ n'ont été mises en place qu'en 2004. Il est donc trop tôt pour spéculer sur l'évolution prochaine du rôle des élus au Québec.

3.3. LA QUESTION DU TERRITOIRE...

On a pu observer que la régionalisation (généralement appelée la territorialisation en France) permet aux acteurs de ce palier de définir leurs priorités en matière d'action sociale, d'identifier les projets à développer, ainsi que d'assurer à ces projets un financement adéquat, en fonction des besoins locaux. La régionalisation apparaît donc comme une condition au développement de services et de programmes, en tenant compte des spécificités locales.

On pourrait comparer cette pratique d'adaptation aux besoins locaux à certains programmes qui existent au Québec, comme le Soutien aux organismes communautaires du MSSS qui soutient les organismes dans leur mission de base, ou encore au programme de financement des tables de quartier à Montréal, lequel est financé par trois partenaires soit la Ville de Montréal, Centraide et la DSP de Montréal.

En France, cette question de la régionalisation est, depuis plusieurs années, à l'ordre du jour de l'agenda gouvernemental. Sur cette perspective, plusieurs questions demeurent. L'objectif de la régionalisation doit-il être d'offrir des services ou de favoriser le développement de projets conçus localement et répondant aux besoins locaux?

Au Québec, un tel débat a aussi lieu. Plusieurs estiment que la régionalisation devrait permettre une planification régionale, une concertation véritable des acteurs sociaux autour d'enjeux et de priorités définis collectivement, et de projets et d'actions portées solidairement par les acteurs concernés. Ce type de régionalisation s'appuie sur une décentralisation du pouvoir décisionnel et des ressources financières nécessaires pour soutenir les actions qui en découlent. Nous sommes encore loin de ce type de régionalisation. La récente restructuration du réseau de la santé et des services sociaux donne un exemple de modèle national appliqué aux régions et, dans cette perspective, constitue une réflexion à poursuivre.

3.4. LA VULNÉRABILITÉ DES APPROCHES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL...

Plusieurs des intervenants rencontrés, lors de notre séjour, ont témoigné du contexte économique difficile et des impacts potentiels sur les prestations et sur le développement social local. L'action sociale ne représente que 5 % du budget des CAF et, dans un contexte de rationalisation budgétaire, pourrait facilement être la cible de coupures. L'action sociale dispose d'une visibilité moindre pour les citoyens et citoyennes davantage familiers avec les prestations. De même, dans les expériences qui nous ont été présentées, semble faire beaucoup de place à l'innovation et, dans plusieurs cas, on met moins l'accent sur des indicateurs de résultats normés.

Ce constat a suscité des questionnements chez plusieurs des participants québécois, conscients des impératifs de resserrement du financement public des initiatives au Québec et de l'importance à accorder à l'évaluation dans l'ensemble des interventions en développement social.

Pour terminer, mentionnons qu'en France comme ailleurs, le contexte de la mondialisation, les pressions engendrées par l'harmonisation des politiques nationales, avec celles en vigueur dans le cadre de l'Union européenne et la perception que les programmes sociaux sont plus généreux en France qu'ailleurs en Europe, semblent des facteurs susceptibles de fragiliser les budgets des CAF. Enfin, la montée de la droite conservatrice dans nombre de pays européens retient l'attention de plusieurs intervenants français et soulève des inquiétudes manifestes.

4. LES APPROCHES

Les approches identifiées dans cette section reposent sur la perception des participants à la mission exploratoire par rapport aux initiatives françaises qui leur ont été présentées. Avant de conclure sur la place qu'occupent réellement ces approches en France, il serait bien sûr nécessaire d'examiner davantage.

Il est d'abord question des approches qui structurent les programmes en France et qui permettent aux citoyens d'avoir accès à des prestations sous forme d'allocations ou de services. Ensuite, sont abordées les approches visant à permettre aux communautés de se prendre en mains dans la recherche de solutions aux problématiques auxquelles elles sont confrontées, c'est-à-dire les approches de développement social.

4.1. LES APPROCHES QUI STRUCTURENT LES PROGRAMMES ET QUI PERMETTENT AUX CITOYENS D'AVOIR ACCÈS AUX SERVICES ET AUX ALLOCATIONS

Concernant les approches qui structurent les programmes et qui permettent aux citoyens d'avoir accès aux services et aux allocations, trois principales approches se distinguent : la *réduction des écarts*, une tendance nouvelle à la *prestation des services en nature* (services et équipements plutôt que prestation en espèces) et la *prise en charge de l'admission* aux allocations et aux services.

4.1.1. Réduire les écarts

Les CAF gèrent un nombre important de prestations. Ces prestations visent d'abord à soutenir les familles, bien qu'elles contribuent aussi à lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Elles sont basées sur une conception de la pauvreté reposant sur les écarts entre les mieux nantis et les moins fortunés. En effet, plutôt qu'aborder la question de la pauvreté en fonction du minimum nécessaire pour vivre et se développer, on l'aborde en fonction d'une mesure de dispersion statistique, soit 50 % du revenu médian. Cette approche semble structurer, non seulement la façon de rendre les allocations de soutien de revenu, mais aussi la façon de définir d'autres programmes d'aide, tel le logement social. Par exemple, on nous a expliqué à Pessac que les organismes privés sans but lucratif qui gèrent les HLM (les bailleurs sociaux) étaient subventionnés pour construire des immeubles et offrir des logements à moindre coût que ceux du marché. La réduction du coût de logement n'a rien à voir avec la capacité de payer du locataire, mais elle est en lien avec le coût de l'immeuble et de son entretien réparti entre les locataires. L'immeuble étant subventionné, le coût des loyers est ainsi réduit.

Contrairement à l'approche québécoise qui consiste à offrir un logement décent dont le loyer ne dépasse pas 30 % du revenu du ménage, l'approche française semble favoriser plutôt l'accès à un logement décent par une réduction du coût du loyer pour l'ensemble des locataires d'un HLM indépendamment de la situation financière de chaque locataire.

4.1.2. Nouvelle tendance à une prestation en nature (services ou équipements) plutôt qu'en espèces (allocations)

Lors des présentations sur la politique familiale en France et les programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion à la CNAF, les interlocuteurs français ont expliqué que les prestations en services et équipements occupent de plus en plus de place par rapport aux prestations en espèces (allocations). Des données d'enquêtes indiquent que cela correspond aux souhaits des Français. Ceci a vraisemblablement une incidence sur le développement des nouveaux programmes. À titre d'exemple, le nouveau fonds contre la perte d'autonomie sert à financer des services et des équipements (il ne s'agit pas d'allocations directes).

4.1.3. Prise en charge de l'admission aux allocations et aux services

Les participants à la mission exploratoire ont été impressionnés par le soutien apporté aux bénéficiaires de services et d'allocations pour l'obtention des aides auxquelles ils ont droit. En effet, les institutions françaises semblent faire des efforts importants pour s'assurer que toute personne ayant droit à des allocations ou à des services puisse en bénéficier : les citoyens sont pris en charge dans leur parcours pour « l'accès aux droits » (admission aux programmes d'allocation et de services).

Bien qu'au Québec un certain accompagnement des usagers de services ou bénéficiaires d'allocation peut être fait, le citoyen doit souvent se débrouiller seul ou se faire aider par des intervenants spécialisés (travailleurs sociaux, intervenants d'organismes communautaires, etc.).

4.2. APPROCHES EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le développement social repose sur la capacité des communautés à se prendre en charge au regard de leur développement et de la résolution des problématiques auxquelles elles sont confrontées. En conséquence, l'autonomisation des communautés (*empowerment* social), l'établissement de partenariats et le recours à l'intersectorialité constituent des moyens privilégiés en développement social. Pour réaliser l'autonomisation des communautés, établir des partenariats et travailler en intersectorialité, différentes approches sont possibles. La visite exploratoire nous amène à en identifier quelques-unes : l'*approche consultative*, le *soutien partenarial* et la *complémentarité dans la mise en place de solutions*.

4.2.1. L'approche consultative

Le recours à l'approche consultative a pu être constaté dans la région de la Gironde. Ainsi, à Bordeaux, la municipalité a mis en place une multitude de comités ayant pour mandat de conseiller celle-ci par rapport à différentes problématiques : personnes handicapées, situation des jeunes, personnes immigrantes, agriculture, vie sportive, etc. Ces comités se veulent aviseur pour la municipalité. Cependant, l'adjointe au maire de Bordeaux a signalé que cela place les comités en situation de demander et que la ville n'est pas toujours outillée pour répondre aux demandes qui lui sont adressées.

4.2.2. Le soutien partenarial et la complémentarité dans la mise en place de solutions

La Ville de Pessac semble se réclamer d'une approche qui mise sur la complémentarité et le soutien partenarial pour la mise en place de solutions pour lutter contre l'exclusion et les inégalités. Elle favorise l'émergence de projets issus de la communauté et compte sur le soutien à la population et le partenariat avec différentes organisations (organisations institutionnelles – commune, département, CAF, employeurs, associations, etc.) pour les réaliser. La Ville de Pessac procède par contrat avec les organisations issues de la population et les différents partenaires, et cela, dans le respect des rôles de chacun. Ces contrats définissent les objectifs poursuivis, les activités à réaliser ainsi que le rôle et les responsabilités de chacun.

Notons que tout au long de la mission exploratoire, le rôle du milieu associatif a été particulièrement souligné. Celui-ci réalise souvent des activités qui reposent sur des ententes principalement avec le milieu municipal (dans quelques cas avec la CAF). Le financement ne semble pas faire défaut. Cependant, le milieu associatif apparaît parfois comme un exécutant du pouvoir municipal. Même que souvent, il est partie prenante à la réalisation d'activités qui semblent définies par le pouvoir politique municipal. Aussi, il ne semble pas bénéficier d'un financement autonome, ce qui le rend très dépendant de la commune qui est souvent son seul bailleur de fonds.

Des expériences qui ont été présentées aux participants de la mission, on peut constater que le secteur privé à but lucratif est complètement absent. L'approche française semble reposer sur le rôle omniprésent du secteur institutionnel.

5. PROSPECTIVES

Un premier élément à prendre en compte en matière de prospective est, en fait, la réponse que les participants ont donnée à la question suivante : est-ce que la mission menée en septembre dernier a été utile? La réponse à cette question a été favorable lors des deux rencontres post mission effectuées.

Dès lors que les participants estiment que la mission a été profitable, se pose une seconde question : est-il pertinent (utile et enrichissant pour nos pratiques) de chercher à en connaître davantage sur les pratiques françaises en matière de développement social local et de soutien aux familles? À cette question, la réponse des participants est unanime. **Il y a lieu de poursuivre dans cette voie et de favoriser les moyens susceptibles de nous aider à mieux connaître les pratiques françaises.**

D'entrée de jeu, il convient de faire preuve de discernement en ce qui regarde d'éventuelles suites à donner. À cet égard, il importe de rappeler que si la mission menée en septembre 2005 a permis aux participants d'avoir un aperçu des politiques, programmes et activités de développement social local existant dans certains milieux, ce premier regard demeure partiel. En effet, les principaux acteurs rencontrés gravitaient essentiellement autour des activités des caisses d'allocations familiales. Or, il est d'autres acteurs administratifs, politiques et sociaux qui interviennent sur les mêmes questions et les mêmes enjeux. **Pour pouvoir aspirer à un portrait plus global du développement social local en France, il conviendrait d'explorer et de comprendre les actions de ces autres acteurs, qu'ils soient nationaux (la DAS, la DGAS) ou régionaux, tout comme il conviendrait aussi de mieux connaître l'apport des autres secteurs, comme la santé et l'éducation, la politique de la Ville, de même que la place du citoyen dans tous ces processus.**

Par ailleurs, comme la mission visait d'abord à donner aux participants un aperçu de plusieurs politiques, programmes et interventions, les thématiques abordées ont été aussi nombreuses que diversifiées. De fait, les participants ont constaté qu'il y aurait lieu, pour eux, de se pencher plus avant sur des questions spécifiques. En ce sens, **il conviendrait de développer des avenues de collaboration permettant des échanges de contenus plus soutenus, entre organismes-intervenants français et québécois, sur des problématiques sectorielles plus particulières.** À titre d'exemples de diverses natures, mentionnons :

- Les diverses formes d'aide aux familles;
- Les services de garde;
- Les diverses formes de prestations et les finalités poursuivies;
- Les outils de gestion mis en place pour administrer adéquatement les prestations;
- Le soutien aux personnes handicapées;
- Les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté;
- Les procédures et politiques garantissant l'accès aux droits;
- Les stratégies déployées pour favoriser la participation des citoyens;

- L'arrimage entre les directions des programmes des CAF et les résultats de la recherche universitaire française;
- Les stratégies mises en place pour favoriser la concertation;
- Les diverses formes de partenariat;
- Les liens entre l'institutionnel et l'associatif (notamment à l'intérieur des centres sociaux);
- Les responsabilités « sociales » des villes;
- Les travaux de recherche (en matière de soutien aux familles, de développement de l'enfant, etc.);
- Les travaux liés à la définition d'indicateurs (seuil de pauvreté, développement social, etc.);
- Les travaux en lien avec l'évaluation des interventions (une préoccupation très présente, tant du côté français que québécois).

Dans un autre ordre d'idées, tout comme au Québec, l'« action sociale » en France est financée par une infime partie des budgets. Les intervenants français n'ont pas caché que la fragilisation de ce volet au cours des exercices budgétaires est pour la France aussi un enjeu omniprésent. Au Québec, nous connaissons depuis plusieurs années une situation à peu près semblable. **Dans la perspective de développer notre réflexion et notre argumentaire visant à faire valoir l'importance de l'action sociale, des actions menées en développement social et en développement des communautés, l'importance des actions de prévention menées dans différents secteurs et l'importance des actions, sectorielles et intersectorielles, visant à agir sur les déterminants sociaux de la santé et du bien-être de la population, il pourrait être pertinent de suivre de près les débats sociaux en France sur l'évolution de ces questions et d'échanger avec nos collègues français.**

Il est une autre catégorie d'attentes particulièrement intéressantes concernant les suites à donner à la mission de septembre, ce sont celles portant sur la volonté des participants québécois de poursuivre leurs échanges. En effet, nombreux sont ceux qui ont mentionné clairement que la mission avait permis des rapprochements entre eux, avait favorisé une meilleure connaissance des mandats et activités des différentes organisations représentées, de même que des échanges sur les pratiques des organisations et sur les difficultés rencontrées. *« Je venais chercher des connaissances sur les pratiques françaises, je reviens avec des connaissances sur les pratiques québécoises »*. La poursuite de tels échanges permettrait aux participants (et à leurs organisations) de partager une vision et de faire naître des opportunités de collaboration. Selon les participants, la diversité des champs d'action représentés au sein du groupe (santé et services sociaux, emploi et solidarité, famille-aînés et condition féminine, personnes handicapées, recherche-sciences et technologie, acteurs locaux et régionaux, etc.) devrait amener une approche plus globale. **Il y a donc lieu d'imaginer des modes de collaboration permettant aux participants (et à leurs organisations) de poursuivre le travail amorcé au cours de la mission, de développer leurs connaissances de ce qui se fait au Québec en matière de développement social et de soutien aux familles.**

Dans le même ordre d'idées, plusieurs participants ont exprimé le souhait que la poursuite des échanges entre eux puisse donner lieu à des collaborations très concrètes. Une participante suggérait même ceci : « *Y aurait-il lieu d'imaginer des stages entre nos ministères respectifs. Par exemple, pour ma part, je pourrais trouver très utile de mieux connaître les rouages du MFACF pour faciliter la complémentarité des actions à l'échelle locale* ». De même, plusieurs ont mentionné le fait que le dossier des approches territoriales intégrées (axe du plan gouvernemental de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale) constituait un dossier à privilégier pour concrétiser une telle perspective de collaboration intersectorielle. À cet égard, le financement de la valorisation et du transfert de la recherche en sciences humaines et sociales, qui est un volet en essor au MDEIE, pourrait être un contexte facilitant. **Il y aurait donc lieu d'imaginer des moyens qui permettraient aux participants (et à leurs organisations) d'une part, de se familiariser avec les actions menées sur le terrain en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et d'autre part, d'échanger sur leurs pratiques en cette matière, de même que sur d'éventuelles collaborations.**

Une autre dimension implicite découle de ce qui précède, une dimension qui a aussi été exprimée lors des échanges post mission. Les participants ont constaté, à travers leurs échanges, qu'au Québec on connaît trop peu ce qui se fait déjà sur le terrain en matière de développement social et de soutien aux familles. Une ouverture sur les connaissances relatives au développement social constitue un aspect important à considérer. De plus, les acteurs de développement social ont souvent exprimé le souhait d'obtenir le soutien de la recherche, notamment au regard de l'évaluation des actions menées. On mentionne également qu'il y a peut-être un lien entre la fragilité des actions sociales et du développement social et notre faiblesse à rendre compte ou à monitorer les résultats à cet égard. **En ce sens, il y aurait lieu de mettre en place des stratégies visant à faire connaître ce qui se fait au Québec en matière de développement social et de soutien aux familles. De plus, on considère qu'un chantier sur les indicateurs en développement social impliquant les différentes régions devient urgent.**

Un dernier élément à considérer dans cette réflexion prospective, c'est l'importance à accorder à l'action des organismes communautaires. Pour plusieurs, la mission menée en France aura permis de réaliser l'importance de la contribution du mouvement communautaire au Québec. On convient que le Québec jouit d'une force majeure avec l'action communautaire partout sur son territoire, et qu'il faut chercher à maintenir la vivacité de ce réseau, travailler à le rendre plus visible et par le fait même à encourager la participation citoyenne qu'il implique. **Il y aurait donc lieu, d'une part de poursuivre une réflexion visant à développer nos connaissances concernant la contribution des organismes communautaires au développement social, et d'autre part, d'imaginer des stratégies visant à faire connaître (et reconnaître) cet apport.**

6. RETOUR SUR LES OBJECTIFS DE LA MISSION

Les objectifs qui étaient à la base du projet de mission étaient :

- Connaître les pratiques françaises intéressantes en matière de développement social local et de soutien aux responsabilités parentales.
- Connaître les travaux de recherche menés en France en lien avec les questions de développement social local, notamment en ce qui concerne l'évaluation des projets et interventions.
- Comprendre les dynamiques intersectorielles présentes dans les localités françaises dans les dossiers de développement social local (les modes de collaboration ayant cours, de même que les outils concrets).
- Explorer les possibilités de réseautage entre organismes-intervenants français et québécois.

Au regard du premier objectif, nous avons été mis en contact avec des organisations qui, à travers les deux volets de leur mission (prestations légales et action sociale), jouent un rôle important, tant dans le soutien aux familles, dans le soutien aux responsabilités parentales, dans le soutien aux personnes handicapées et aux personnes pauvres. Autant au chapitre des différentes prestations légales qu'au chapitre de l'action sociale, les informations recueillies et les initiatives-projets rencontrés ont été inspirantes et ont suscité des échanges et des discussions chez l'ensemble des participants. Ces derniers, après leur retour au Québec, ont exprimé unanimement le souhait d'en apprendre davantage sur les interventions menées en France en matière de développement social local et de soutien aux familles. À cet égard, on peut affirmer que l'objectif a été pleinement atteint.

Le rythme des rencontres et des présentations constituant le programme de la mission était intense et l'agenda très chargé. De plus, le caractère exploratoire de l'événement a fait en sorte que nos hôtes ont d'abord cherché à nous présenter une diversité d'actions et de projets. Dans ces conditions, il était difficile, voire impossible, d'arriver à des échanges nourris sur les projets de recherche menés par nos collègues français. Néanmoins, plusieurs des participants ont pu prendre contact avec certains de nos hôtes français afin qu'au retour des collaborations entre eux puissent éventuellement se poursuivre et permettre des échanges plus substantiels, notamment sur les perspectives de recherche ou sur les pratiques d'évaluation.

Le troisième objectif de la mission portait sur l'observation des dynamiques intersectorielles présentes dans les localités françaises dans les dossiers de développement social local. Les différentes rencontres et présentations nous auront permis de mieux comprendre l'importance du rôle des élus municipaux dans les dossiers sociaux. Plusieurs partenariats en ce sens nous ont été présentés, tant à Rennes qu'à Bordeaux. Ce sujet a souvent été au cœur des discussions survenues entre les participants, certains alléguant que la présence des élus dans les dossiers avait pour conséquence d'alourdir le processus décisionnel et le fonctionnement des projets, alors que d'autres faisaient valoir que l'implication des élus conférait une forme de légitimité aux interventions, concourant en cela à la stabilité des interventions. Cet objectif a donc été grandement atteint.

Un dernier objectif portait sur les moyens de réseauter les **intervenants**-organismes québécois et français. Même si aucune activité précise ne poursuivait un tel objectif, plusieurs des participants ont pu établir des contacts avec des interlocuteurs français. On peut donc présumer que certains des participants auront des échanges avec leurs collègues français. Par ailleurs, d'autres événements, prévus pour 2006, permettront aux participants de renouer avec des **intervenants** français. Par ailleurs, il pourrait être assez simple de mettre en place les outils nécessaires pour faciliter un tel réseautage. Puisque l'objectif portait sur l'exploration de possibilités de réseautage, nous pouvons dire que l'objectif atteint a plutôt été de valider la pertinence d'aller de l'avant avec cette perspective de réseautage. À ce sujet d'ailleurs, un premier stage en France, de notre collègue Réal Boisvert, de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec a été réalisé et d'autres stages pourraient suivre.

6.1. RECOMMANDATIONS EN VUE DE L'ORGANISATION ÉVENTUELLE D'UNE AUTRE MISSION

Pour une préparation adéquate des participants, il faudrait prévoir :

- De fournir à chacun des participants un document présentant l'organisation politique française de même qu'une synthèse des grandes politiques sociales; ce même document pourrait aussi présenter les différences existant entre les rôles et responsabilités des villes et municipalités en France et au Québec.
- D'équilibrer le temps consacré aux présentations et le temps consacré aux questions et aux échanges avec les intervenants.
- De limiter les visites à un lieu par ½ journée, de façon à permettre les échanges avec les intervenants et les citoyens.
- De s'assurer que pourront aussi être rencontrés d'autres acteurs intervenant dans les mêmes milieux (santé, éducation, emploi, etc.).
- De s'assurer de laisser du temps, à l'intérieur même du programme de la mission, pour que les participants puissent échanger entre eux.

CONCLUSION

Quelles conclusions tirer d'une telle aventure? En effet, il n'est guère commun de voir une délégation aussi variée dans sa composition réaliser une mission aussi chargée. Il importe de souligner ici la qualité des participants délégués par les différentes organisations. Tous les participants ont pris à cœur l'exercice et mis l'épaule à la roue pour en faire un succès. De plus, il faut aussi mentionner l'esprit de franche camaraderie et de complicité qui animait la vie du groupe tout au long de notre séjour. Autant d'éléments qui ont certes contribué à la qualité de l'activité.

D'emblée, il importe de souligner la qualité de l'accueil de nos collègues français. La chaleur, la générosité et la gentillesse des personnes qui nous ont reçus, tant du côté des gestionnaires que des intervenants et des citoyens, ont touché les membres de la délégation. À cet égard, il convient de souligner le travail accompli par monsieur Claude Bigot, directeur général de l'ÉN3S, de même que par monsieur Jean-Marie Bézard.

On peut très certainement qualifier la mission de **franc succès**. Les échanges survenus tout au long de la mission, et après la mission, témoignent éloquemment du fait que les participants ont beaucoup appris lors de cette semaine, que ces contacts avec les organisations françaises, leurs politiques et leurs programmes avaient inspiré à chacun d'eux des réflexions qu'ils avaient envie de partager. D'ailleurs, depuis leur retour, ils ont exprimé le souhait d'aller plus loin dans la réflexion collective.

On peut également qualifier la mission **de franc succès** sous un autre angle, soit celui du rapprochement entre les intervenants québécois. En effet, puisqu'ils provenaient d'organisations différentes, les participants se connaissaient peu, ou pas du tout, au moment du départ. La mission a permis des rapprochements entre eux, favorisé une meilleure connaissance des mandats et activités des différentes organisations représentées, de même que des échanges sur les pratiques des organisations et sur les difficultés rencontrées. Et là aussi, les participants souhaitent poursuivre leur démarche de réflexion collective.

Pour l'heure, il convient de nous réjouir de l'événement, de ses résultats et de ses retombées concrètes. Il convient surtout de remercier et de féliciter chacune des personnes ayant participé ou contribué à ce projet.

Richard Massé

